

## Vision – Valeurs – Charte

### ***Une vision***

*Vivre la ferme* (ci-après VLF) veut contribuer à promouvoir un monde de respect vis-à-vis de la nature, des animaux, de l'homme. Elle le fait avec une conviction : transmettre des petites graines de savoirs, faire mieux connaître nos racines agricoles, offrir aux enfants une possibilité de se développer en harmonie avec le monde qui les entoure.

### ***Des valeurs fondamentales***

Les sept valeurs fondamentales de VLF :

#### *Respect*

Lors de chaque séjour à la ferme, les enfants, les accompagnants et les animateurs se respectent et respectent autrui afin de libérer de l'espace pour les attentes et les besoins de chacun. Ce respect ne s'étend pas seulement à la nature, aux animaux et aux personnes, mais également aux locaux et au matériel.

#### *Partage*

Partager, pour tous les "habitants de la ferme", c'est être présent pour les autres à chaque moment de joie ou de plaisir, de tristesse aussi, avec ses intérêts et ses étonnements, ses maladresses et ses peurs.

#### *Accueil*

VLF offre un cadre chaleureux, générant la confiance et favorisant la motivation, l'échange, l'esprit de collaboration et l'amitié.

#### *Solidarité*

À la ferme, la solidarité est portée par des actes concrets, des travaux et des projets réalisés en commun et permettant aide et soutien à tous.

#### *Tolérance*

La tolérance à la ferme comprend le respect, l'acceptation de la diversité de chaque enfant, avec ses richesses, ses forces et ses faiblesses.

#### *Connaissance*

À chaque moment de la journée, le programme propose aux enfants une ouverture sur le monde paysan en leur apportant des connaissances basées sur des expériences qu'ils peuvent vivre concrètement, avec leurs cinq sens.

#### *Autonomisation*

Par le biais des activités en atelier et par des jeux, les enfants sont encouragés à adopter des attitudes saines, à développer leur goût d'apprendre, leur habileté dans les gestes quotidiens et leur sens des responsabilités.

## **Une charte éthique**

L'éthique de *Vivre la ferme* repose sur les principes suivants :

### **À l'égard des enfants et des enseignants :**

- Respecter la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (1948) ainsi que la *Déclaration des droits de l'enfant* (1959).
- Respecter la sphère privée de chaque personne séjournant à la ferme.
- Travailler avec les enfants confiés en respectant leurs propres valeurs fondamentales.
- Respecter les prescriptions légales, en particulier celles liées à la sécurité.

### **À l'égard des animaux :**

- Respecter la *Déclaration universelle des droits de l'animal* (1978).
- Respecter la loi sur la protection des animaux

### **À l'égard des membres, partenaires et donateurs :**

- Ne pas accepter d'aide financière de la part de sociétés dont l'activité ne serait pas conforme aux valeurs éthiques de l'association. Organiser nos actions en adéquation avec la présente charte.
- Communiquer à nos partenaires et/ou à nos donateurs à quel projet et à quelles fins les fonds ont été ou seront affectés.
- Informer régulièrement les membres, partenaires et donateurs du développement du/des projet(s).
- Respecter les désirs des partenaires et donateurs quant à l'utilisation de leur nom et de leur logo.

### **En matière de communication :**

- Développer une stratégie de communication qui reste neutre sur les plans politique, économique et religieux.
- Ne pas utiliser des photos ou des séquences vidéos présentant les enfants à des fins publicitaires, sauf accord exprès de leur part et de celle de leurs représentants légaux.
- Communiquer et collaborer étroitement avec les partenaires locaux.
- Communiquer de la manière la plus transparente possible, tant avec les donateurs qu'avec les entreprises partenaires. (Publication d'un rapport d'activité au moins une fois l'an).
- Avoir une administration aussi légère et efficace que possible.
- Faire appel à des professionnels compétents quant aux formations, aux suivis et aux conseils.

RC + comité/mai2013